



**COMMUNIQUÉS
DE PRESSE**



Communiqués de presse - archives nationales 2008

Annonce d'un ensemble résidentiel abordable destiné aux aînés à Fredericton

FREDERICTON, Nouveau-Brunswick, le 18 février, 2008 — Le gouvernement du Canada et la province du Nouveau-Brunswick ont annoncé officiellement aujourd'hui la production d'un ensemble de logements abordables destiné aux aînés et aux personnes seules non âgées de Fredericton. Financé dans le cadre de l'Entente Canada - Nouveau-Brunswick concernant le logement abordable et du fond fiduciaire pour le logement, le projet permettra de produire 45 logements neufs, dont 33 qui seront offerts à prix abordable.

C'est ce qu'ont annoncé aujourd'hui Mike Allen, député fédéral de Tobique - Mactaquac, au nom de l'honorable Monte Solberg, ministre des Ressources humaines et du Développement social, et l'honorable Eugene McGinley, ministre d'État aux Aînés et à l'Habitation du Nouveau-Brunswick.

« Notre gouvernement est déterminé à mettre des logements de qualité et à prix abordable à la disposition des personnes qui en ont le plus besoin, au Nouveau-Brunswick et partout au pays », a indiqué M. Allen. « La production de ces logements permettra à des aînés de Fredericton de vivre dans un endroit sûr et de qualité, à prix abordable, ce qui les aidera à se bâtir un avenir plus sûr et plus solide. »

« C'est avec joie que nous nous joignons à nos partenaires afin d'améliorer la qualité de vie des aînés et des personnes seules non âgées », d'ajouter M. McGinley. « Non seulement ces logements permettront aux locataires de continuer à vivre près de leur famille et de leurs amis, mais ils leur permettront aussi de demeurer actifs au sein de leur collectivité. »

L'ensemble, appelé Lutherplace Apartments, sera situé au 1039 de la rue Regent et sera produit par St. Matthews Lutheran Church en collaboration avec Atlantic Peoples Housing Ltd., L'ensemble recevra 880 000 \$ du gouvernement fédéral pour payer les coûts de construction, et 1,3 million de dollars en suppléments au loyer, de la province du Nouveau-Brunswick, à l'égard de 33 logements.

Dans le cadre de la phase III de l'Entente Canada - Nouveau-Brunswick concernant le logement abordable, de nouveaux crédits de 40 millions de dollars seront engagés pour aménager, au cours des deux prochaines années, au moins 754 logements neufs au Nouveau-Brunswick. Par l'entremise du fonds fiduciaire pour le logement du gouvernement fédéral, 17 millions de dollars seront distribués à des promoteurs immobiliers sous forme de prêts susceptibles de remise pour payer les coûts de construction. La province fournira 23 millions de dollars en suppléments au loyer à long terme afin de préserver le caractère abordable de 580 des 754 nouveaux logements.

Les phases I et II de l'Entente Canada - Nouveau-Brunswick concernant le logement abordable donne lieu à des investissements de plus de 45 millions de dollars pour la production et le maintien de jusqu'à 700 logements locatifs destinés à des ménages néo-brunswickois à revenu faible ou modeste.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Robert Duguay
Communications
Développement social
506-444-3684

Blair Riddle
Conseiller en communications et en marketing
Société canadienne d'hypothèques et de logement
902-426-8320

[Voir le discours](#)

Document d'information

Entente Canada - Nouveau-Brunswick concernant le logement abordable

Phase I

Objectifs :

- Favoriser la production et le maintien de logements locatifs destinés aux ménages à revenu faible ou modeste du Nouveau-Brunswick, au moyen de la construction ou de la réhabilitation.
- Les logements doivent demeurer abordables pendant une période d'au moins dix ans.

Programme :

- Les fonds versés en application de l'Entente seront affectés à un programme de logement locatif.
- Le programme va permettre la production et le maintien de jusqu'à 700 logements locatifs destinés aux ménages à revenu faible ou modeste.
- Les fonds sont mis à la disposition des organismes sans but lucratif d'initiative privée, des coopératives d'habitation et des promoteurs communautaires ou privés qui désirent aménager des ensembles d'habitation pour les familles à revenu faible ou modeste, les aînés, les personnes de moins de 65 ans vivant seules, les personnes handicapées et les personnes ayant des besoins spéciaux.

Administration :

- Le programme est administré par le ministère des Services familiaux et communautaires du Nouveau-Brunswick.
- Le ministère des Services familiaux et communautaires est chargé de la sélection des ensembles de logements abordables.

Phase II

Dans le cadre de la phase II de l'Entente, on a porté à 45 millions de dollars l'investissement total en vertu de l'Entente Canada - Nouveau-Brunswick concernant le logement abordable. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a fourni au moins 50 % du financement de contrepartie. Jusqu'à 10 % de ces fonds peuvent provenir des municipalités ou d'autres sources.

Dans le cadre de la Phase II, le financement a été :

Nouvelles hypothécaires - Annonce d'un ensemble résidentiel abordable destiné aux ...

- utilisé pour le programme de logement locatif prévu dans la Phase I, et pour un nouveau programme de suppléments au loyer;
- ciblé vers les zones urbaines éprouvant d'importants besoins en matière de logement;
- ciblé vers les personnes admissibles aux logements sociaux ou figurant sur la liste d'attente des logements sociaux.

Phase III

Dans le cadre de la phase III de l'Entente, le gouvernement fédéral, par l'entremise du fonds fiduciaire pour le logement récemment annoncé, et le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'engagent à verser plus de 40 millions de dollars pour créer au moins 754 logements pendant deux ans.

Ces crédits sont offerts à des entrepreneurs privés et à des organisations sans but lucratif dans le but d'accroître l'offre de logements locatifs abordables pour les personnes âgées, les personnes de moins de 65 ans vivant seules et les familles à faible revenu. Sur les 754 logements qui seront produits, 580 seront subventionnés et 10 % seront accessibles aux personnes handicapées.

Du financement pour la préparation de projets est également offert aux organisations sans but lucratif pour les aider à préparer et à mettre en œuvre leur projet d'ensemble d'habitation.

Les proposants peuvent présenter leur projet à un bureau régional du ministère du Développement social. Les propositions seront sélectionnées selon des critères de viabilité et de capacité à répondre, selon le cas, aux besoins de logement des personnes âgées, des familles à faible revenu, des personnes de moins de 65 ans vivant seules ou des personnes handicapées.